



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°006/2017

SÉANCE N°1 DU 6 FÉVRIER 2017

---

### **OBJET – SAINT-BERTHEVIN – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°4 – BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE – APPROBATION**

---

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 31 janvier 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval sous la Présidence de Monsieur François ZOCCHETTO.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

**AHUILLE** : Christelle REILLON – **ARGENTRÉ** : Marie-Odile ROUXEL –  
**BONCHAMP** : Gwénaél POISSON, Fabienne LE RIDOU, Jean-Marc COIGNARD –  
**CHÂLONS-DU-MAINE** : Loïc BROUSSEY – **CHANGÉ** : Denis MOUCHEL, Sylvie FILHUE, Olivier RICHEFOU (à partir de 19h35), Nathalie FOURNIER-BOUDARD –  
**LA CHAPELLE-ANTHENAISE** : Jean BRAULT – **ENTRAMMES** : Didier MARQUET, Nathalie CORMIER-SENCIER – **FORCÉ** : Annette CHESNEL – **LAVAL** : François ZOCCHETTO, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOE, Chantal GRANDIERE, Danièle JACOVIAC, Jacques PHELIPPOT, Béatrice MOTTIER, Gwendoline GALOU, Alain GUINOISEAU (à partir de 19h59), Sophie LEFORT, Jean-Pierre FOUQUET, Florence QUENTIN, Didier PILLON, Sophie DIRSON, Martine CHALOT, Bruno de LAVENERE-LUSSAN, Marie-Hélène PATY, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Catherine ROMAGNÉ, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Isabelle BEAUDOUIN, Claude GOURVIL, Jean-Christophe GRUAU – **L'HUISSERIE** : Jean-Marc BOUHOURS, Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE, Loïc HOUDAYER – **LOUVERNÉ** : Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Dominique ANGOT – **LOUVIGNÉ** : Christine DUBOIS –  
**MONTFLOURS** : Christophe CARREL – **MONTIGNÉ-LE-BRILLANT** : Michel PEIGNER – **NUILLÉ-SUR-VICOIN** : Mickaël MARQUET – **PARNÉ-SUR-ROC** : Daniel GUERIN – **SAINT-BERTHEVIN** : Yannick BORDE, Christelle ALEXANDRE, Joseph BRUNEAU, Flora GRUAU – **SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX** : Marcel BLANCHET – **SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE** : Olivier BARRE –  
**SOULGÉ-SUR-OUETTE** : Michel ROCHERULLE

#### **ÉTAIENT ABSENTS, REPRÉSENTÉS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR**

Christian LEFORT a donné pouvoir à Marie-Odile ROUXEL  
Isabelle OZILLE a donné pouvoir à Jean-Marc COIGNARD  
Jean-Jacques PERRIN a donné pouvoir à Didier PILLON  
Mickaël BUZARE a donné pouvoir à Jacques PHELIPPOT  
Alain GUINOISEAU a donné pouvoir à Florence QUENTIN (jusqu'à 19h59)  
Philippe HABAUT a donné pouvoir à Danièle JACOVIAC  
Bruno MAURIN a donné pouvoir à Xavier DUBOURG  
Jean-Christophe BOYER a donné pouvoir à Claude GOURVIL  
Véronique BAUDRY a donné pouvoir à Isabelle BEAUDOUIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Flora GRUAU et Alexandre LANOE ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

**OBJET : SAINT-BERTHEVIN – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°4 – BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE – APPROBATION**

**Rapporteur : Daniel GUÉRIN, Vice-Président**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-57,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153 -36 à L. 153-44 et R.153-1 et suivants,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé par délibération du Comité syndical en date du 14 février 2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Berthevin approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2007,

Vu la révision simplifiée n°1 et la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Berthevin approuvées par délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2008,

Vu la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Berthevin approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 2 décembre 2009,

Vu la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Berthevin approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Berthevin prescrivant la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme en date du 9 juillet 2015 portant sur la suppression d'emplacements réservés et sur l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur 2AUe,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Berthevin en date du 11 février 2016 sollicitant Laval Agglomération pour l'achèvement de la procédure engagée de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2016 portant reprise et poursuite de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Berthevin,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Berthevin en date du 9 juin 2016 portant avis préalable favorable aux prescriptions supplémentaires à ajouter à la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté n°39/2016 du Président de Laval Agglomération en date du 22 septembre 2016 portant prescription d'une enquête publique pour la modification n°4 du PLU de Saint-Berthevin,

Vu l'arrêté n°40/2016 du Président de Laval Agglomération en date du 22 septembre 2016 portant prescription de la modification n°4 du PLU de Saint-Berthevin, complémentaire à la délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Berthevin du 14 décembre 2016 émettant un avis favorable à l'approbation de la procédure de modification n°4 du PLU,

Considérant que les modalités de l'enquête publique qui s'est tenue du 17 octobre 2016 au 18 novembre 2016 ont bien été respectées,

Considérant que le dossier de modification n°4 du PLU de Saint-Berthevin peut être approuvé tel que modifié selon les éléments précisés dans le mémoire annexé à la présente délibération,

Entendues les conclusions du commissaire-enquêteur,

Au vu des pièces du dossier et notamment des conclusions de l'enquête publique, il y a lieu d'approuver, par la présente délibération, la modification n°4 du PLU de Saint-Berthevin telle que contenue dans le dossier joint à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission aménagement du 18 janvier 2017,

Après avis favorable du Bureau Communautaire du 23 janvier 2017,

Sur proposition du Bureau Communautaire,

## **DÉLIBÈRE**

### **Article 1**

Le Conseil Communautaire dresse un bilan favorable à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique.

### **Article 2**

Le Conseil Communautaire approuve la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Berthevin, telle qu'elle est annexée à la présente.

### **Article 3**

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- Affichage durant un mois au siège de Laval Agglomération et à la Mairie de Saint-Berthevin ;
- Mention de cet affichage sera inséré en annonce légale dans un journal diffusé dans le Département de la Mayenne ;
- Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération accompagnée du dossier d'approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Berthevin sera transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération, à la Mairie de Saint-Berthevin et à la Préfecture de la Mayenne aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

**Article 4**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 5**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, 1 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE S'ÉTANT ABSTENU (AURÉLIEN GUILLOT).**

**Par délégation du Président,  
Le Vice-Président,**

**Daniel GUÉRIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-245300330-20170206-S1-CC-006-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2017

Publication : 16/02/2017